

La FNATH accompagne les personnes accidentées de la vie.



L'association représente toutes les victimes du travail, accident ou maladie. Elle agit au quotidien pour faire émerger la reconnaissance de nouvelles problématiques, telles que les affections psychiques (burn-out) ou l'exposition à des pesticides ou des agents chimiques...

Au-delà de la défense collective, la FNATH accompagne les personnes accidentées de la vie et leurs familles dans leurs démarches juridiques et administratives.

Permanence à la Maison des Droits et des Solidarités - 2 rue Jean-Baptiste Delobel, le 1^{er} vendredi de chaque mois de 9h à 11h sans rendez-vous.